

Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 décembre 2020

Présents : M Michel MARESCOT - Maire – M Didier PAPELOUX - Mme Catherine LEFEBVRE - Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY - M David MARES - Adjoints – M Michel DABOUT - Mme Sophie DIERRE - Mme Corinne DROUEN - M Éric ESTRIER - Mme Anne JOSEPH - M Germain LELARGE - Mme Sophie NGUYEN VAN MAI - M Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : Mme Catherine FILIPOV donne pouvoir à Mme Sophie DIERRE, M Olivier PAPAIZIAN.

Secrétaire : Mme Anne JOSEPH.

Informations du Maire :

M le Maire fait part au Conseil de l'envoi de plusieurs marques de sympathie et remerciements.

1) Décisions modificatives budgétaires (DM) :

- DM n°1 : Voirie, chemin du Bout du Haut
Proposition de travaux sur la base des prix de bordereaux du groupement de commandes établi par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie comprenant la fourniture et la pose d'1 caniveau de type CC2 pour un montant de 3 950,00€ HT soit 4 740,00€ TTC.
Pour pouvoir régler, 1 décision modificative est nécessaire en transférant la somme de 5 000€ de l'article 020 vers l'article 2152.
Accord du Conseil.
- DM n°2 : Achat d'1 épandeur à sel
Pour saler les routes de la commune en cas de gel et neige.
Le groupe RUAUX Espace émeraude propose un devis pour l'achat d'un épandeur pour sel et sable d'un montant de 1 750,00€ HT soit 2 100,00€ TTC.
Pour pouvoir régler, 1 décision modificative est nécessaire en transférant la somme de 2 500€ de l'article 020 vers l'article 2158
Accord du Conseil.
- DM n°3 : Création d'un massif du calvaire
La SARL Eau de Jardin propose 1 devis global pour l'aménagement et les plantations de ce massif pour un montant total de 3 798,00€ HT soit 4 480,80€ TTC.
Pour pouvoir régler, 1 décision modificative est nécessaire en transférant la somme de 5 000€ de l'article 020 vers l'article 2188.
Accord du Conseil.

2) Travaux de menuiserie

Nécessité de :

- 1) remplacer au niveau de la charpente de l'église une poutre défectueuse, support du plancher au-dessus de l'escalier intérieur,
- 2) de modifier le portique du parking du calvaire, la coupe en pied d'un poteau et sa fixation par une ferrure métallique fixée sur un massif béton.

L'entreprise DESPERROIS propose un devis pour l'ensemble de ces travaux pour un montant de 1 938,23€ HT soit 2 325,88€ TTC.

Accord du Conseil.

3) Confortement de la falaise : Attribution du marché de conseil et suivi écologie.

15 dossiers ont été retirés et 3 entreprises ont répondu au marché.

Leurs offres ont été étudiées par la société NAMO, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Son rapport d'analyses des offres a été présenté lors de la Commission d'Appel d'Offres du 03/12/2020.

L'offre retenue est celle de la société SEGED pour un montant de 14 800€ HT et une durée de contrat maximale de 64 mois.

Le Conseil en prend acte.

4) Effacement de réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication : RD 513, rues Edouard Dantan et Grand Bec

Le coût total de cette opération est estimé à 265 777,63 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 60 % et 75 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 60 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 60 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à 87 038,91 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Accord du Conseil.

5) Désignation des membres la Commission Communale d'Action Sociale

Le 22/06/2020, le CM a délibéré pour désigner parmi ses membres pour siéger au CCAS mais il reste à nommer les personnes compétentes, hors conseil municipal, en matière sociale.

Il est proposé :

- Mme Marie-France ELKAÏM,
- Mme Anne-Marie GAULT,
- Mme Martine LETARTRE,
- Mme Michèle LEGRIX,
- Mme Agnès OFFENBACH,
- Mme Sylvie VALLÉE,

Accord du Conseil.

6) Renouvellement de l'assurance du personnel pour 2021

Pour les agents permanents affiliés à la C.N.R.A.C.L et les agents titulaires ou stagiaires à temps non complet et des agents non titulaires affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C.

Les garanties notamment souscrites sont : le décès, maladie ou « accident de la vie privée », maternité, adoption, paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle.

Le coût estimé pour 2021 est de 6 432,20€ pour 10 personnes (titulaires et contractuels).

Pour rappel, le coût réel pour 2019 était de 13 272,62€ pour 25 personnes (titulaires, contractuels et saisonniers).
Accord du Conseil.

7) Renouvellement de la convention ANTAI

La convention arrive à échéance le 31/12/2020 et elle doit être renouvelée pour 3 années. Elle permet la mise en œuvre du forfait de post-stationnement (FPS). La convention définit les conditions et modalités pour traiter les FPS impayés et régit l'accès au service.

Accord du Conseil.

8) Personnel communal :

- Renouvellement en CDI

Après 6 années de CDD, proposition de renouveler en CDI la personne en charge de l'entretien et l'hygiène des bâtiments.

Accord du Conseil.

- Titularisation

Après 6 années de CDD, proposition de titulariser la personne en charge de l'Agence Postale Communale (APC).

Accord du Conseil.

9) Révisions de loyers 2020

- Loyer communal du bar tabac (au 16/06/2020, date anniversaire du bail avec régularisation) : + 1,01%

- Loyer communal du Bistro fleuri (au 01/06/2020, date anniversaire du bail avec régularisation) : + 1,01%

- Loyer communal de la crêperie (au 15/10/2020, date anniversaire du bail avec régularisation) : + 1,00%

Accord du Conseil.

10) Révisions de loyers 2021

o Logements : + 1,00%,

o Commerces : + 1,00%,

o Local route du Littoral : 220€

o Garage (100€) et local infirmière/orthophoniste (200€/locataire), rue de Banville: pas de changement.

Accord du Conseil.

11) Tarifs communaux 2021 :

Proposition de maintenir les tarifs de 2020 des concessions de cimetière, droits de place, échafaudage, benne, ...

Accord du Conseil.

12) Modification de la Régie n°5 :

Devis de l'entreprise l'Atelier du Tote Bag pour l'achat de 500 sacs en coton écologique à l'effigie de la commune pour un montant de 580,00€ HT soit 696,00€ TTC.

Proposition de rajouter 350 sacs à la régie Recettes de la Taxe de Séjour afin de les vendre au prix de 5€, l'unité.

Accord du Conseil.

13) Locations

- Local 5 rue de Landal

Proposition de louer pour 3 mois le local vide, pour faire du stockage, sans eau ni électricité, pour un montant de 100€/mois.

Accord du Conseil.

- Local entrée du Garage

Demande de réduction du loyer du mois de novembre 2020 suite au confinement et à la demande de l'occupant.

La location se terminant le 31/12/2020, demande de prolonger jusqu'à la fin des vacances scolaires de Noël, à savoir du 1^{er} au 3 janvier 2021.

Accord du Conseil.

- Demande de réduction de loyer de l'agence immobilière pendant les confinements

Le Conseil a octroyé à certains commerces (salon de coiffure, crêperie, pizzeria, bar tabac, maroquinerie) qui ont arrêté ou diminué leur activité pendant le confinement, une annulation totale ou partielle de loyers.

Proposition d'octroyer également cette aide à l'agence immobilière qui en a fait la demande, soit 2 mois et demi et donc 1 367,00€.

Accord du Conseil.

14) Demande de subvention de ravalement

34 rue Daubigny d'un montant de 9 180,00€ HT.

Proposition d'une subvention de 650,00€ correspondant au plafond d'aide allouée.

Accord du Conseil.

Questions diverses

- Devis achats de fin d'année

- o Devis de Saveur d'Auge (dans le cadre de l'aide aux produits locaux) pour l'achat de coffrets cadeaux pour les Aînés de la commune pour un montant de 2 386,52€ HT soit 2 579,35€ TTC et devis de la maison du Père tranquille pour un montant de 1 936,75€ HT soit 2 324,10€ TTC.

- o Devis de la SARL Marianik's pour l'achat de chocolats pour un montant de 565,98€ HT soit 597,11€ TTC.

Le Conseil a considéré qu'en absence de repas de fin d'année, il fallait offrir de plus beaux coffrets de Noël.

Accord du Conseil.

- Chèques-cadeaux pour les employés

Demande de la trésorerie de délibérer concernant les chèques-cadeaux de 30€ offerts par la commune aux employés communaux pour la fin d'année.

Accord du Conseil.

- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
Demande de la trésorerie de délibérer concernant les loyers du 1^{er} trimestre de Partelios.

Accord du Conseil.

- Ventes de matériels divers déclassés en état moyen ou mauvais, et non utilisés par les services techniques :
 - o Vente de brouettes pour la somme de 15€ chacune,
 - o Vente de 2 cabanes de plage pour en fabriquer 1 seule pour 20€.

Accord du Conseil.

- Vente de bois

Actuellement, la commune vend des stères de bois aux habitants, coupés en 50 cm pour 60€ le stère (maximum 3 stères par foyer).

Proposition de définir un nouveau tarif :

- pour une coupe en 25 cm : 70€
- pour une coupe en 50 cm : 65€

La livraison est gratuite comme la vente n'est faite que sur le territoire communal.

Accord du Conseil.

- Autorisation de solliciter un devis pour la pose de témoins ou équivalents sur l'immeuble rue des Bains afin de contrôler la stabilité de l'immeuble.

Proposition de contacter un géomètre-expert pour obtenir un devis.

Accord du Conseil.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT



